 Formation financée par La Région des Pays de la Loire	Institut de Formation en Soins Infirmiers		Référence : IFSI - CDI
		REGLEMENT MISE A JOUR : 12/19	REGLEMENT INTERIEUR CDI – IFSI CHM LE MANS	

Services destinataires	Direction – CDI
Fonctions concernées	Documentalistes – Utilisateurs du CDI

RECOMMANDATIONS :

Je vous invite à éteindre vos portables et à adopter un comportement adapté à un Centre de Documentation, où le silence et le calme sont de rigueur.

Il est interdit d'apporter de la nourriture et des boissons.

DOCUMENTALISTE :

Elise LEROY : eleroy@ch-lemans.fr, poste 33234
 Secrétariat : 02 43 43 43 30

OUVERTURE :

Le CDI est ouvert du lundi au vendredi sans interruption le midi.

Les horaires, les fermetures et les modifications sont affichés à l'entrée du CDI et consultables sur le portail internet « CDI IFSI-IFAS Le Mans – La Flèche »

PUBLIC :

- Etudiants .es infirmiers.res de l'IFSI – IFAS du CH du Mans et du Pôle Santé Sarthe Loir
- Elèves Aides-Soignants .et de IFSI – IFAS du CH du Mans et du Pôle Santé Sarthe Loir
- Equipe pédagogique, administrative de IFSI – IFAS du CH du Mans du Pôle Santé Sarthe Loir
- Personnels du Centre Hospitalier de IFSI – IFAS du CH du Mans et du Pôle Santé Sarthe Loir
- Etudiants cadre en stage dans l'établissement

CONSULTATION SUR PLACE :



- Mémoires étudiants
- Livres à rectangle rouge (mention : ne sort pas de la bibliothèque, exclu du prêt ou encore consultation sur place)
- Usuels, dictionnaires, Vidal...

FONCTIONNEMENT :

Le CDI est en accès libre, c'est à dire que l'utilisateur cherche directement dans les rayons les ouvrages ou exemplaires de revue. Les documents consultés doivent être remis correctement à leur place, classés par thème et par côte.

N'oubliez pas que vous êtes susceptible de les réutiliser et que vous n'êtes pas les seuls à en avoir besoin. Si vous avez un doute sur leur emplacement, n'hésitez pas à demander à la documentaliste.

UN DOCUMENT MAL RANGE EST UN DOCUMENT PERDU.

	 Formation financée par La Région des Pays de la Loire	Institut de Formation en Soins Infirmiers		Référence : IFSI - CDI
		REGLEMENT MISE A JOUR : 12/19	REGLEMENT INTERIEUR CDI – IFSI CHM LE MANS	

CONSULTATION DU PORTAIL DOCUMENTAIRE I DESS CDI DE L'IFSI DU MANS ET DU PSSL DE LA FLECHE:

Le Portail « CDI IFSI-IFAS Le Mans – La Flèche » permet de faire vos recherches. Il référence environ 23000 notices (livres, articles de revue). Il est commun au CDI de l'IFSI- IFAS du CH du Mans et au CDI du l'IFSI – IFAS du Pôle Santé Sarthe Loir.

Ce Portail vous permet d'effectuer vos recherches au CDI et à distance :

<https://ifsi-lemanslafleche.centredoc.fr>

Un compte utilisateur (identifiant : initial de votre prénom et nom de famille, ex : sdupont) vous a été ouvert et un mot de passe attribué (par défaut votre année de naissance) Ce compte permet de consulter le prêt en cours, de vérifier la durée d'emprunt, de réserver des documents et d'enregistrer les recherches dans un « panier ».

NETVIBES

Le CDI met à la disposition des étudiants deux portails d'information pour les aider dans leur recherche.

www.netvibes.com/ifsidichlemans

www.netvibes.com/veilleifsichlemans

LE PRET :

Il est possible d'emprunter 5 livres et 5 revues pour les élèves IFAS et étudiants infirmiers.

Le personnel du Centre hospitalier est limité à 5 documents (livres et revues confondus).

Certains ouvrages sont exclus du prêt, ils portent la mention « exclus du prêt » ou « consultation sur place ».

Durée de prêt :

- livre : 5 semaines,
- revues : 2 semaines jours,
- collections « Nouveaux Cahiers de l'infirmière » et « Cahiers des sciences infirmières » : 2 semaines
- DVD : 1 semaine.

Les retards sont sanctionnés par des pénalités.



PENALITES :

Un mail de relance est adressé aux personnes en retard et ensuite des pénalités s'appliquent :

- Elèves IFSI/IFAS : **une heure de classement par jour de retard.**
- Personnel hospitalier, stagiaires cadre : **une amende de 0,50€/jour** sera demandée de date à date.

TOUT LIVRE EGARE, DETERIORE EST A REMBOURSER PAR L'INTERESSE.

Les collections « Nouveaux Cahiers de l'infirmière » et « Cahiers des Sciences Infirmière » ne sont pas empruntables par le personnel du CHM et du Pôle Santé Sarthe Loir.

	 Formation financée par La Région des Pays de la Loire	Institut de Formation en Soins Infirmiers		Référence : IFSI - CDI
		REGLEMENT MISE A JOUR : 12/19	REGLEMENT INTERIEUR CDI – IFSI CHM LE MANS	

CRISE SANITAIRE :

En raison de la crise sanitaire, les conditions d'accès et de prêts sont susceptibles d'être modifiés.

Accès

Le port du masque est obligatoire.

Le nombre de personne pouvant être en même temps au CDI est limité à 16 et seulement 2 personnes par table. Les chaises et les tables ne peuvent être déplacées.

Seuls les espaces de travail sont utilisables. Il vous est demandé de désinfecter la table utilisée avant de quitter le CDI.

Prêt et consultation sur place

Durant cette période, les livres et les exemplaires de revue ne sont plus en accès libre. Les étudiants ne sont pas autorisés à se servir dans les rayonnages.



Pour consulter sur place ou emprunter des documents, il faut au préalable effectuer une recherche dans le catalogue du CDI, communiquer à la documentaliste le titre et la cote pour un livre ,(ex : Les 10-13 ans : Peur et passion de grandir, cote : **130 LAS**) ou le nom de la revue, son numéro et sa périodicité (ex : Soins n°842 (janvier 2020)).

Lors des stages Si vous souhaitez empruntez, merci d'adresser un mail à eleroy@ch-lemans.fr avec les informations citées précédemment. Les documents demandés sont mis sous enveloppe à votre nom dans le carton prêt dans le hall de l'IFSI.

Retour

Pour les retours de documents des cartons sont disponibles dans le hall, un pour le retour des livres et un pour les retours des revues.

Pour les documents utilisés en consultation sur place, ils sont à déposer dans un espace identifié.

	 Formation financée par La Région des Pays de la Loire	Institut de Formation en Soins Infirmiers		Référence : IFSI - CDI
		REGLEMENT MISE A JOUR : 12/19	REGLEMENT INTERIEUR CDI – IFSI CHM LE MANS	

NOM :

Prénom :

Service

Fonction :

Merci de **RECOPIER LA MENTION** :

« J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre de Documentation de l'I.F.S.I du Centre Hospitalier du MANS, j'en accepte les conditions et je m'engage à les respecter ».

Date

Signature,